

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 96 (1987)
Heft: 6-7

Rubrik: Nouvelles du CICR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nouvelles du CICR

Les Protocoles additionnels ont dix ans

Le 8 juin dernier, le CICR a rappelé les dix ans d'existence des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève.

C'est en effet le 8 juin 1977 que ces deux textes, qui visent à renforcer la protection des victimes de conflits, étaient adoptés par les gouvernements réunis en conférence diplomatique, au terme de quatre années d'efforts et de négociations.

Le Protocole I s'applique aux situations de conflits armés internationaux et vise à améliorer, renforcer ou développer les dispositions du droit en créant de meilleures bases pour l'action humanitaire en faveur des victimes de la guerre. Il introduit notamment dans le droit moderne des règles sur

la protection de la population civile contre les effets des hostilités, tels que les bombardements aériens.

Le Protocole II renforce quant à lui considérablement la protection des victimes de conflits armés non internationaux.

Le CICR tout en se félicitant des résultats obtenus, a rappelé qu'il ne sera pleinement satisfait que lorsque l'ensemble des Etats auront approuvé les Protocoles, démontrant ainsi l'universalité de ce droit.

Aujourd'hui, 67 Etats sont parties au Protocole I et 61 au Protocole II, alors que 165 Etats sont liés par les Conventions de Genève de 1949, soit la quasi totalité de la communauté internationale. □

Affaire Barbie: Mise au point du CICR

En date du 5 mai 1987, le CICR a adressé à la presse et aux sociétés nationales une mise au point relative aux informations publiées à plusieurs reprises, selon lesquelles le CICR aurait fourni des papiers d'identité à Klaus Barbie, alors que ce dernier tentait de se rendre en Amérique du sud.

Le CICR reconnaît qu'en 1951 Barbie a effectivement obtenu de sa délégation de Gênes un titre de voyage sous le nom d'empreint de Klaus Altmann. Ce nom figurait déjà sur un titre de voyage émis à Munich par la Haute Commission des Forces Alliées. Ce document précisait en outre qu'«Altmann», alias Barbie, était originaire de Kronstadt et

exerçait la profession de mécanicien.

Le CICR précise que le titre de voyage ne constitue pas une pièce d'identité mais qu'il est fourni à tous ceux qui, dépourvus d'un passeport valable désirent se rendre dans un pays de leur choix, muni d'une promesse de visa.

Le CICR rappelle que les délégués étaient alors dans l'impossibilité de contrôler l'identité de toutes les personnes qui sollicitaient un tel document. Il estime toutefois que pour le bien du plus grand nombre, ces risques devaient être assumés. □



Nouvelles du monde Croix-Rouge et Croissant-Rouge

La Croix-Rouge et la lutte contre le SIDA dans le monde

«Le SIDA et le Tiers monde»: une version française mise à jour de ce rapport de l'Institut Panos a été publiée par «Enda» à Dakar, Sénégal. L'Enda (Environnement - Développement - Action) est une agence non gouvernementale qui a reçu un financement des Sociétés norvégienne et suédoise de la Croix-Rouge en vue de la publication de ce rapport.

Alors que les cas de SIDA augmentent aux Etats-Unis, la Croix-Rouge américaine a commencé la seconde phase de son programme d'éducation du public sur le SIDA. Les nouvelles catégories visées sont les jeunes, les minorités, ainsi que les employeurs et employés, explique Carol Sussman, directrice du programme, dans le magazine de la Société nationale «Red Cross News»: «Le SIDA ne fait pas de discrimination entre les sexes, les âges, les races, les groupes ethniques ou les

habitudes sexuelles. Autrement dit, le risque ne tient pas à qui vous êtes, mais à ce que vous faites; c'est le sens du message que nous nous efforcerons de transmettre à ces groupes.»

Dans le cadre de cette deuxième phase de la campagne, la Croix-Rouge américaine a publié huit brochures s'adressant à des groupes divers: «Le SIDA et les enfants»; «L'homosexualité, la bisexualité et le SIDA»; «Le SIDA, le sexe et vous»; «Le SIDA et l'environnement professionnel - Existe-t-il des risques?»; «Le SIDA et la toxicomanie»; «Les soins aux malades du SIDA à domicile»; «Si votre test d'anticorps du virus du SIDA est positif...».

Une autre composante importante de cette campagne consiste dans un Programme éducatif sur le SIDA pour la jeunesse, comprenant un impressionnant film d'une vingtaine de minutes qui parle



«sans détours» du SIDA aux adolescents. Pour accompagner ce film, la CRA a produit un document de travail pour les étudiants, des lignes directrices pour la discussion et des supports d'information pour les parents. Ce matériel est destiné à être utilisé aussi bien dans les écoles qu'à la maison.

Le Comité de Los Angeles de la CRA prépare un cours d'éducation sur le SIDA pour les lieux de travail, comprenant un film et des séances de discussion. Outre des informations générales sur la maladie, ce cours doit fournir aux employés une base pour les prises de décision relatives aux problèmes du SIDA dans l'environnement professionnel.

La Société nationale dispose

actuellement de plus de 500 coordinateurs responsables des programmes liés au SIDA à l'échelon local.

La variole et le SIDA ont récemment fait l'objet d'une violente controverse dans la presse, après qu'un soldat de l'armée américaine fut décédé du SIDA, suite apparemment à une vaccination contre la variole. Le vaccin aurait eu pour effet «probable d'accélérer la progression de la maladie (SIDA)», d'après le médecin de la jeune recrue. Cette affirmation a toutefois été vigoureusement démentie par d'autres experts. Des allégations selon lesquelles l'immunisation de masse contre la variole conduite en Afrique par l'OMS dans les années 70 aurait pu

(Suite à la page 20)

INTERVIEW

(Suite de la page 13)

considéré comme projet-pilote, a reçu 50 000 francs de la Confédération; la CRS y a investi environ 170 000 francs. Comme il est prévu que le nouveau droit d'asile entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} juillet, le financement sera donc à la charge de la Confédération à partir de cette date. Le bureau de Lausanne, qui occupe un juriste employé à plein-temps et une secrétaire qui travaillera vraisemblablement à 80 %, coûte 150 000 francs par an. Comme ce service, du fait qu'il fournit une aide directe, remplit des tâches qui incomberaient au canton, il a déposé auprès de celui-ci, une demande d'aide financière qui est actuellement en cours d'examen.

Avez-vous des projets pour ouvrir d'autres services de ce genre?

La section d'Argovie est actuellement en discussion à ce sujet avec le canton. Il est prévu qu'un bureau de consultation sera mis en place au début de 1988. Nous en serions très heureux et espérons que cela incitera d'autres sections

à suivre l'exemple en Suisse alémanique.

Dans notre entretien, il a toujours été question des activités des sections d'une part et de celles du Secrétariat central d'autre part. Sur quels principes se fonde la répartition des tâches?

Le groupe de travail pour l'aide aux réfugiés, que le Comité central a créé depuis plus d'une année et qui est dirigé par le conseiller d'Etat lucernois Karl Kennel, a trouvé une définition qui donne à mon avis une vue très claire de la situation: «dans le travail en faveur des réfugiés, le Secrétariat central est le cerveau, les sections sont les muscles». En d'autres termes, le Secrétariat central fournit certaines prestations de service afin de faciliter le travail, si nécessaire mais très difficile, que les sections doivent accomplir sur le terrain. Dans le domaine de l'aide aux réfugiés, la collaboration entre le Secrétariat central et les sections est très satisfaisante. La liaison entre le cerveau et les muscles fonctionne parfaitement. □

(Suite de la page 3)

contribuer à la diffusion du SIDA ont été rejetées par l'organisation. Pour l'OMS, «l'arrêt des efforts d'immunisation par crainte du SIDA aurait pour résultat, d'accroître la mortalité infantile, sans pour autant freiner appréciablement la diffusion du HIV (virus du SIDA)» («International Herald Tribune», «Le Monde», etc.).

L'Ouganda a reçu une aide de six millions de dollars pour entreprendre un plan de lutte contre le SIDA d'une durée de cinq ans. Ces fonds, canalisés par l'OMS, ont été offerts par

la République fédérale d'Allemagne, le Danemark, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Norvège, la Suède, la Communauté européenne, l'OMS et la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. La Croix-Rouge de l'Ouganda est actuellement engagée dans des discussions avec le gouvernement au sujet de sa participation dans cette campagne. Avec ses 15 millions d'habitants, l'Ouganda présente le taux le plus élevé de SIDA, avec 1138 cas officiellement enregistrés. □

PAGES D'HISTOIRE (V)

Balles dum-dum, guérillas, camps de concentration: la Croix-Rouge face à la guerre moderne

La Croix-Rouge suisse et la guerre des Boers (1899-1902)

Philippe Bender

Au tournant du siècle, sur le territoire de l'actuelle Afrique du Sud, un conflit, implacable et sanglant, opposa l'Empire britannique, alors au faite de sa puissance, au deux républiques d'Orange et du Transvaal, peuplées de Boers, ces descendants blancs des Hollandais, des Français et des Allemands qui s'étaient installés dans cette région dès le 17^e siècle.

La guerre des Boers

La guerre des Boers – c'est sous ce nom qu'elle est entrée dans l'Histoire – comporte des traits qui l'apparente à la fois aux guerres coloniales classiques du 19^e siècle et aux guerres modernes du 20^e siècle, notamment par le rôle que la population civile fut appelée à jouer. A côté de l'influence capitale de l'opinion publique, à preuve les campagnes de presse lancées en Angleterre et dans toute l'Europe pour appuyer l'un ou l'autre camp des belligérants, «la modernité du conflit tient aussi à la volonté expresse des Anglais de réduire les combattants boers à travers leurs biens et leurs proches. Les fermes furent mises à feu, les familles concentrées dans des camps. Les populations civiles avaient toujours souffert de la guerre, mais ce fut la première fois que leur sort tint tant à des considérations stratégiques. Les civils étaient devenus l'un des pions de l'échiquier militaire.» (Pierre Aepli)

Les hostilités se déroulèrent en trois phases distinctes. D'abord, les Boers passèrent à l'offensive et infligèrent à l'armée anglaise de sévères défaites (Magersfontein, Storn-

berg, Tugela). La seconde phase de la guerre est marquée par la «reconquête anglaise», sous la direction de lord Roberts et de Kitchener [sièges et prises de Bloemfontein (13 mars 1900), de Johannesburg (31 mai) et de Pretoria (5 juin)]. Devant cette pression irrésistible de l'armée britannique, les Boers changèrent de tactique et se lancèrent dans la guerre de guérilla. Il fallut encore deux ans aux Anglais pour les amener à signer, le 31 mai 1902, la paix de Vereeniging.

Face à ce conflit, qui causa d'innombrables destructions et pertes humaines (plus de 100 000 blessés et tués dans l'armée anglaise, 7 000 combattants boers tués et 20 000 personnes mortes dans les camps de concentration) le mouvement Croix-Rouge international ne put rester indifférent. Le Comité international de Genève (CICR) et de nombreuses sociétés nationales offrirent leurs services aux belligérants, en envoyant sur place du personnel médical et du matériel sanitaire, ainsi que des vivres et de l'argent.

La mission médicale de la Croix-Rouge suisse

La Croix-Rouge suisse participa à cet élan de solidarité. Le 18 décembre 1899, sa Direction décida d'organiser une collecte pour les victimes de la guerre, qui rencontra un accueil favorable dans la population suisse et permit de récolter plus de 68 000 francs.

Grâce à ces fonds, la Direction put dépêcher une mission médicale sur le théâtre des opérations. Cette mission, qui devait durer six mois, était composée du Dr J. de Mont-